



Les maladies à déclaration obligatoire d'origine chimique au Québec.

En novembre 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) adoptait le Règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique (LSP). Ce règlement propose, entre autres, une liste des maladies et des intoxications à déclaration obligatoire d'origine chimique (MADO-chimique). Dans cette liste, 10 maladies et 12 familles de contaminants sont à déclaration obligatoire par les médecins et les laboratoires du Québec.

Les données présentées ici montrent la fréquence des épisodes de maladies et d'intoxications d'origine chimique à déclaration obligatoire (MADO chimiques) de 2005 à 2010, et sont les premières présentées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) depuis l'entrée en vigueur du Règlement. Elles constituent le chapitre 1 du premier rapport à paraître sur les déclarations de MADO chimiques au Québec. De 2005 à 2010, 95 % des épisodes déclarés sont consécutifs à une exposition accidentelle tandis que les expositions volontaires représentent 4 % des épisodes déclarés. Les données présentées ici ne tiennent compte que des expositions accidentelles.

Comme dans le cas des MADO d'origine infectieuse, les MADO chimiques sont probablement caractérisées par une sous-déclaration, bien qu'à l'heure actuelle, celle-ci n'ait pas été évaluée. Par ailleurs, la déclaration par les laboratoires et par les médecins est influencée par les interventions des autorités de santé publique régionales visant à promouvoir la déclaration ou à surveiller certains secteurs d'activité afin de réduire l'exposition. Ces interventions peuvent varier d'une région à l'autre et sont influencées par les stratégies prioritaires de chaque domaine de protection (santé au travail et santé environnementale). Ces éléments doivent être pris en considération pour l'interprétation des données.

Au Québec, les épisodes de MADO chimique déclarés sont passés de 1 836 en 2005 à 1 740 en 2010, malgré un nombre supérieur à 2 000 durant les années 2006 à 2008 (tableau 1). Au cours de ces années (2005 à 2010), parmi les épisodes de MADO chimique déclarés, les intoxications sont de loin les plus fréquents, avec 81,3 % du nombre total d'épisodes. En moyenne, 134 amiantoses, 23 cancers du poumon et 46 mésothéliomes sont déclarés annuellement, ce qui représente 10,4 % des MADO chimiques déclarées. L'asthme d'origine professionnelle compte pour 3,1 % des MADO chimiques déclarées, la silicose, pour 3 %, les atteintes broncho-pulmonaires, pour 1,5 % et la béryllose, pour 0,5 %. On compte un seul épisode de byssinose, et aucun épisode d'angiosarcome du foie.

La majorité des épisodes de MADO chimique déclarés, soit 87,8 %, sont consécutifs à une exposition professionnelle accidentelle actuelle, antérieure ou mixte¹, alors que 11,2 % des épisodes sont reliés à une exposition environnementale (figure 1).

Les épisodes de MADO chimique à la suite d'une exposition environnementale accidentelle représentent 11,2 % des épisodes déclarés de 2005 à 2010. Pour environ 1 % des épisodes, le mode d'exposition est inconnu.

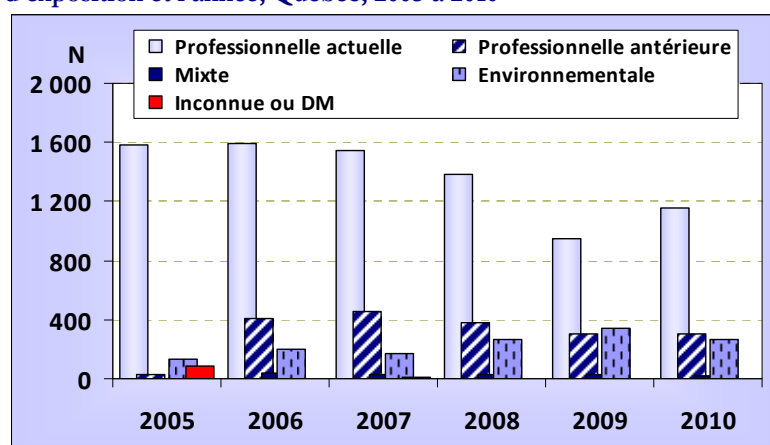
Tableau 1
Nombre d'épisodes de MADO chimique déclarés, selon la maladie et l'année, Québec, 2005 à 2010

MALADIE	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Amiantose	0	129	218	169	138	147
Angiosarcome du foie	0	0	0	0	0	0
Asthme d'origine professionnelle	4	93	96	80	44	48
Atteinte broncho pulmonaire	1	30	32	33	63	20
Béryllose	8	17	14	5	2	8
Byssinose	0	0	0	0	0	1
Cancer du poumon lié Amiante	0	26	36	27	22	29
Intoxication d'origine chimique	1 788	1 787	1 673	1 629	1 245	1 396
Mésotéliome	9	58	60	55	44	48
Silicose	7	98	83	62	60	40
Autres*	19	2	1	1	1	3
Total	1 836	2 240	2 213	2 061	1 619	1 740

* Maladie inconnue ou donnée manquante.

Source : Système MADO chimique, données extraites à l'Infocentre de santé publique le 3 mai 2011.

Figure 1
Nombre d'épisodes de MADO chimique déclarés, selon le mode d'exposition et l'année, Québec, 2005 à 2010



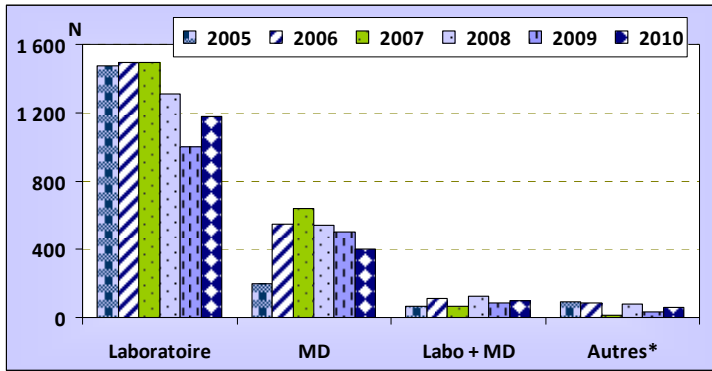
Source : Système MADO chimique, données extraites à l'Infocentre de santé publique le 3 mai 2011.

1. Une exposition mixte est une exposition à la fois professionnelle et environnementale pour laquelle il est impossible de départager le mode d'exposition.

Les laboratoires sont les principaux déclarants des MADO chimiques, avec en moyenne 1 356 épisodes par année (figure 2). Les déclarations par les médecins ont augmenté de façon appréciable, passant d'environ 200 en 2005 à plus de 550 en 2006-2010.

Il reste que malgré cette hausse, les déclarations effectuées par les médecins ne représentent que 27 % des déclarations annuelles. En moyenne, un peu moins de 5 % des épisodes sont déclarés à la fois par les laboratoires et par les médecins. Pour un certain nombre d'épisodes, enfin, soit qu'ils sont déclarés par un autre type de déclarant, soit que l'information est inconnue ou que les données sont manquantes.

Figure 2
Nombre d'épisodes de MADO chimique déclarés, selon le déclarant et l'année, Québec, 2005 à 2010



* Maladie inconnue ou donnée manquante.

Source : Système MADO chimique, données extraites à l'Infocentre de santé publique le 3 mai 2011.

De 2005 à 2010, 1 981 épisodes de MADO chimique en moyenne sont déclarés annuellement au Québec. Plus de 1 500 de ces épisodes sont déclarés par les régions de la Montérégie (n = 524, ou 26,5 %), de Montréal (n = 523, ou 26,4 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (n = 191, ou 9,6 %), des Laurentides (n = 124, ou 6,3 %), de la Capitale-Nationale (n = 114, ou 5,8 %) et de la Chaudière-Appalaches (n = 99, ou 5 %) (données non présentées). Les autres régions du Québec totalisent moins de 4 % des déclarations. Le MSSS saisit les déclarations de MADO chimique des résidents hors Québec ayant fait l'objet d'une déclaration par un laboratoire ou par un médecin québécois et des résidents du Québec ayant été exposés dans une entreprise située à l'extérieur du Québec. Ces déclarations représentent en moyenne 0,3 % des épisodes de MADO chimique déclarés annuellement au Québec.

Le plomb est le principal agent en cause pour les épisodes d'intoxication d'origine chimique déclarés chez les travailleurs du Québec (tableau 2, page suivante). Depuis 2006, le Comité spécial des maladies professionnelles pulmonaires (CSMPP) déclare les cas d'amiantose, de mésothéliome et de cancer du poumon relié à l'amiante pour les travailleurs indemnisés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Après le plomb et l'amiante vient le monoxyde de carbone, qui est principalement associé à des expositions environnementales accidentelles.

Perspectives. Ces données sur les maladies à déclaration obligatoire d'origine chimique au Québec sont les premières à être publiées depuis l'entrée en vigueur, en novembre 2003, du Règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique.

Les déclarations d'épisodes de MADO chimique ont augmenté depuis l'entrée en vigueur du Règlement. Le nombre d'intoxications chimiques était en moyenne de 626 épisodes par année de 1990 à 2002, contre 1 952 de 2005 à 2010. Par ailleurs, la tendance à la baisse qui se dessine depuis quelques années doit être interprétée avec prudence, car plusieurs facteurs peuvent influencer le nombre d'épisodes de MADO chimique déclarés chaque année, notamment l'intensité de la surveillance médicale en milieu de travail. De plus, comme pour les MADO d'origine infectieuse, la déclaration des épisodes de MADO chimique est de type passif et est dépendante des stratégies régionales en milieu de travail; une sous-déclaration est donc possible.

On constate une augmentation des déclarations des maladies liées à l'amiante, à la silicose et à l'asthme professionnel à partir de juillet 2006, date à laquelle le CSMPP a commencé ses déclarations. Cette tendance à la hausse doit être vérifiée au moyen d'un suivi à plus long terme, afin de déterminer si elle traduit une augmentation réelle des épisodes ou si elle est influencée par le nombre de cas à être déclarés par le CSMPP. Par ailleurs, pour la période d'analyse, certaines maladies n'avaient pas de définition nosologique. Les données présentées ici se rapportent aux épisodes déclarés mais pourraient ne pas refléter les maladies confirmées, notamment par la CSST.

On remarque que les laboratoires sont les principaux déclarants. Bien que les médecins aient un devoir de déclaration des maladies listées, il s'avère que seulement 27 % des épisodes sont déclarés par ceux-ci. Des efforts de promotion sur les pratiques de déclaration (définitions nosologiques, symptômes, etc.) devront donc être faits à l'intention des médecins.

Tableau 2

Nombre total d'épisodes de MADO chimique déclarés, selon l'agent chimique ou la catégorie d'agents et l'année, Québec, 1990 à 2002 et 2005 à 2010

Agent chimique	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Amiante																8	213	310	255	206	226
Silice																7	99	85	63	61	40
Autres poussières																1	33	40	28	15	13
Plomb et ses composés	392	253	368	216	382	387	389	491	567	439	359	268	199			1 455	1 390	1 360	1 177	800	1 018
Mercure et ses composés	62	75	25	5	5	2	18	6	10	1	3	6	6			34	76	58	94	88	74
Chrome et ses composés	40	5	35	3	23	33	65	40	89	44	8	5	9			34	28	16	22	70	14
Cadmium et ses composés	1	1	2	2	0	0	0	3	4	6	6	4	1			16	24	8	22	7	2
Arsenic inorganique	2	0	0	1	3	23	14	3	14	12	7	7	20			73	31	19	41	27	53
Beryllium et ses composés	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12	5			11	19	15	5	5	10
Autres métaux et métalloïdes	8	3	26	7	13	48	44	38	36	29	23	12	23			20	30	27	27	23	25
Chlore et ses composés	383	62	23	68	21	38	34	28	11	10	20	15	7			5	1	2	13	0	7
Monoxyde de carbone	35	19	47	50	63	75	59	75	153	48	89	54	56			106	113	107	189	180	156
Autres gaz & asphyxiants	4	3	0	5	4	0	2	0	0	0	0	0	0			6	22	13	17	61	9
Styrène	37	55	59	0	0	1	0	22	9	33	7	4	17			17	19	53	35	12	33
Toluène	24	17	23	1	1	1	2	46	21	34	17	8	1			4	6	4	0	0	1
Xylène	24	8	39	0	1	0	1	45	33	18	29	13	3			0	0	3	0	0	0
Benzène	9	4	1	2	3	3	0	3	0	1	0	0	0			13	57	1	5	6	1
Autres hydrocarbures	30	10	1	1	1	1	1	4	2	2	1	0	2			0	8	9	4	10	3
Isocyanates	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	15	20	16	9	11
Autres composés divers	0	4	3	10	2	2	2	5	5	2	1	4	0			13	39	39	29	31	34
DM et inconnu	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1			13	17	24	19	8	10
Total	1 051	519	652	371	522	614	632	809	956	679	570	412	350			1 836	2 240	2 213	2 061	1 619	1 740

Sources : Fichier MADO, extraction de juin 2003 (années 1990 à 2002); Système MADO chimique, données extraites à l'Infocentre de santé publique le 3 mai 2011 (années 2005 à 2010).

Auteurs : Marlène Mercier et France Markowski, Bureau de surveillance et de vigie de la DPSP du MSSS.

Flash Vigie est un bulletin diffusé le troisième jeudi de chaque mois. Il a pour but de rapporter les situations de menace réelle ou appréhendée à la santé de la population dans le domaine des maladies infectieuses. Il vise en outre à faire le suivi de certaines activités de vigie et à améliorer les systèmes de surveillance en diffusant des informations relatives à la qualité des données. Il est produit par le Bureau de surveillance et de vigie de la Direction de la protection de la santé publique (DPSP) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

La vigie et la surveillance des maladies infectieuses au Québec s'appuient sur diverses sources de données et demandent la collaboration des directions régionales de santé publique et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Nous tenons ici à remercier tous ces acteurs pour leur précieuse collaboration. Pour en savoir plus ou nous faire part de vos commentaires, communiquez avec France Markowski, à l'adresse : france.markowski@msss.gouv.qc.ca. *Flash Vigie* peut être téléchargé gratuitement à partir du site Web du Ministère, à l'adresse : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/30bc6f2f39299a32852572720070cc98?OpenDocument>.

NOTE : Les données du fichier MADO reposent sur les déclarations faites aux directions régionales de santé publique et de ce fait, l'incidence réelle des maladies visées par cette déclaration peut être sous-estimée.